







LES SYNTHÈSES DE CEROM - N° 7 - JUILLET 2009

LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT À LA RÉUNION

La Réunion est engagée dans un ambitieux projet de développement à horizon 2030, visant à faire de l'île un laboratoire pour la recherche, le développement et la mise en œuvre des technologies vertes d'aujourd'hui et de demain, dans un souci de rentabilité économique et sociale et de "duplicabilité" sur d'autres régions du monde. Un des objectifs de ce projet, intitulé GERRI¹, vise notamment à atteindre l'indépendance énergétique de l'île grâce aux énergies renouvelables.

Le secteur de l'environnement n'ayant jamais été précisément analysé à La Réunion, l'étude consiste pour une large part à en définir et en appréhender le périmètre. Il s'agit ensuite d'en étudier le poids économique en termes d'emplois et de richesse créée ainsi que les caractéristiques du tissu d'entreprises qui le compose. Toutefois, la base statistique utilisée datant de 2005, les chiffres relevés sont vraisemblablement très en-deçà de la réalité actuelle compte tenu de l'essor récent de ce secteur. Ce premier état des lieux du secteur constitue un état de référence, à partir duquel les évolutions à venir pourront être comparées par la suite.

Le tissu économique

Le secteur de l'environnement se compose d'activités traditionnelles (eau, collecte de déchets ménagers...) et d'activités en cours de développement (énergies renouvelables, collectes et traitements spécialisés de déchets...) portées par une prise de conscience collective et par la mise en place progressive de normes et d'obligations. Les activités traditionnelles sont prises en charge par des entreprises généralement de grande taille et par les collectivités locales. Les activités nouvelles mobilisent le secteur marchand sous la forme d'entreprises spécialisées ou d'entreprises y consacrant une partie de leurs moyens. Dans l'ensemble elles étaient près de 160 en 2005 et pour plus de la moitié d'entre elles l'environnement constituait leur activité principale.

Les données statistiques disponibles ne permettent malheureusement pas d'appréhender les entreprises n'ayant pas leur siège à La Réunion. En outre, il est extrêmement difficile de connaître précisément la part de l'activité liée à l'environnement pour les entreprises dont cette activité n'est que secondaire. En revanche, des données statistiques précises sont disponibles concernant les entreprises qui répondent aux deux critères suivants :

- (i) leur siège est situé à La Réunion et
- (ii) l'environnement constitue leur activité principale.

Sauf mention du contraire, le secteur de l'environnement étudié par la suite se composera exclusivement des entreprises répondant à ces deux critères.

Le poids du secteur de l'environnement

Le secteur de l'environnement emploie 3,1 % des effectifs salariés de l'île...

Le secteur de l'environnement occupe une place limitée dans l'emploi salarié de l'île. Au 31 décembre 2005, La Réunion comptait 6 070 emplois salariés liés au secteur de l'environnement, ce qui représente 3,1% des effectifs salariés totaux de l'île (194 300 personnes). Avec 4 150 salariés, le secteur non marchand



Ces entreprises couvrent une large gamme d'activités, allant de la production, l'installation, la commercialisation, au conseil et études techniques. Les entreprises spécialisées sont prépondérantes dans le domaine de l'eau, de la récupération, du commerce de détail, des ordures ménagères et autres déchets, alors que des entreprises ont développé des activités environnementales secondaires dans les secteurs liés au BTP, à la fabrication d'éléments en matière plastique et au commerce de gros. Enfin, le secteur de l'ingénierie et des études techniques est partagé entre entreprises spécialisées ou non dans l'environnement.

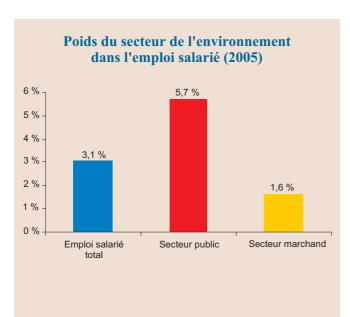
¹ Grenelle de l'Environnement à La Réunion – Réussir l'Innovation.

employait la majorité des effectifs du domaine de l'environnement (68,3 %). Les entreprises marchandes dont l'environnement constitue l'activité principale employaient 1 920 personnes².

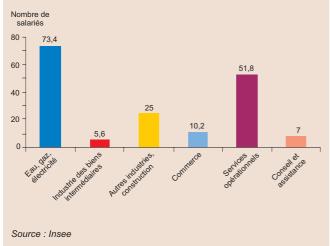
En ce qui concerne le secteur non marchand, les emplois environnementaux, qui totalisent 5,7 % des effectifs de la fonction publique, se répartissent entre 3 250 personnes dans les collectivités territoriales (78,3 %), 530 individus dans les associations (12,8 %) et 370 employés dans les autres organismes publics (8,9 %).

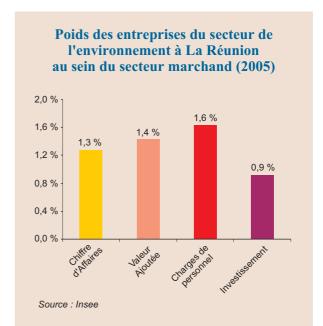
... et représente 1,3 % de l'activité du secteur marchand réunionnais

Le poids d'un secteur dans l'économie marchande peut être mesuré au travers de la part de son chiffre d'affaires, la part de la valeur ajoutée, la part des charges de personnel ou la part des investissements par rapport au secteur marchand. Le chiffre d'affaires glo-









bal des entreprises du secteur de l'environnement s'élève à 246 millions d'euros, ce qui ne représente que 1,3 % de celui de l'ensemble du secteur marchand (19,2 milliards d'euros en 2005). La valeur ajoutée atteint 77 millions d'euros, soit 1,4 % de la valeur ajoutée globale du secteur marchand (5,4 milliards d'euros) et les frais de personnel s'établissent à 46 millions d'euros, soit 1,6 % des frais de personnel du secteur marchand (2,8 milliards d'euros).

Cette faible représentation du secteur ne semble pas surprenante pour l'année 2005 car à cette date la prise de conscience environnementale n'était pas aussi affirmée qu'aujourd'hui et son impact sur l'économie était moindre. Enfin l'investissement ne dépasse pas 9 millions d'euros, soit 0,9 % de l'investissement du secteur marchand (987 millions d'euros), ce qui semble cohérent pour des activités majoritairement tournées vers les services.

En termes de chiffre d'affaires, il est possible d'estimer le poids du secteur de l'environnement, de manière élargie, c'est-à-dire en prenant en compte les établissements dont le siège n'est pas à La Réunion, mais également les entreprises dont l'activité secondaire relève de l'environnement. L'estimation obtenue se situe dans une fourchette comprise entre 500 et 700 millions d'euros en 2005. Ce montant, incluant des entreprises dont le siège se situe hors du département, ne peut être strictement comparé au chiffre d'affaires global de l'ensemble des entreprises réunionnaises qui s'élève à 19,2 milliards d'euros en 2005, mais il permet de situer le poids de l'ensemble du secteur.



² Les effectifs salariés des entreprises pour lesquelles l'environnement constitue une activité secondaire s'élevaient à 3 487 personnes au 31 décembre 2005.

Les caractéristiques du secteur de l'environnement

Une activité concentrée dans deux sous-secteurs...

Deux sous-secteurs captent l'essentiel de l'activité. Il s'agit des services opérationnels et du secteur de l'eau, du gaz et de l'électricité qui concentrent à eux deux près des trois quarts des emplois salariés marchands de l'environnement (830 salariés pour les services opérationnels, soit 43,1 % de l'emploi marchand et 590 salariés pour l'eau, le gaz et l'électricité, soit 30,5 % de l'emploi marchand), ainsi que 72 % de la valeur ajoutée du secteur et 68 % de l'investissement.

Le solde des salariés de l'environnement se répartit entre :

- les autres industries-construction (175 emplois, 9,1 %),
- l'industrie des biens intermédiaires (160 emplois, 8,2 %),
- le conseil-assistance (110 emplois, 5,8 %),
- et le commerce (60 emplois, 3,2 %).

De manière plus globale, les effectifs du secteur de l'environnement se répartissent de manière quasiégale entre le secteur tertiaire (1 000 salariés, soit 52,1 % de l'emploi marchand) et le secteur secondaire (920 salariés, 47,9 %).

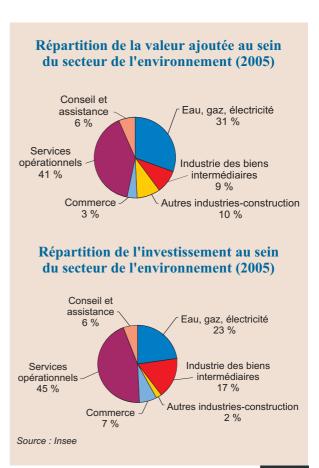
Répartition des entreprises au sein du secteur de l'environnement (2005) Eau, gaz, électricité Conseil et 10 % assistance 20 % Industrie des biens Services intermédiaires opérationnels 34 % 20 % Commerce Autres industries-construction Répartition de l'emploi marchand au sein du secteur de l'environnement (2005) Conseil et assistance 6 % Eau, gaz, électricité 31 % Services opérationnels Industrie des biens 43 % intermédiaires 8 % Commerce Autres industries-construction 9 % Source: Insee

... et dominée par les grandes entreprises

Le tissu d'entreprises du secteur de l'environnement se caractérise par une prédominance des grandes entreprises (effectifs supérieurs à 100 salariés) qui concentrent plus des deux tiers des emplois marchands (1 310 emplois), les entreprises de taille moyenne (10 à 99 salariés) et les petites entreprises (0 à 9 salariés) n'en employant respectivement que 25 % (480 personnes) et 7 % (130 personnes).

Au 31 décembre 2005, la taille moyenne d'une entreprise marchande du secteur de l'environnement s'élevait à 23,7 salariés. Cet indicateur varie sensiblement selon le sous-secteur. Avec respectivement 73,4 postes de travail par entreprise pour l'eau, le gaz et l'électricité et 51,8 postes de travail par entreprise pour les services opérationnels, les deux sous-secteurs majeurs de l'environnement se caractérisent par des entreprises de taille plus importante que dans les autres soussecteurs :

- autres industries-construction (25 emplois par entreprise),
- commerce (10,2 emplois par entreprise),
- conseil et assistance (7 emplois par entreprise),
- industrie des biens intermédiaires (5,6 emplois par entreprise).



De manière plus globale, le secteur secondaire (21,4 postes de travail par entreprise) et le secteur tertiaire (26,4 postes de travail par entreprise) sont composés d'entreprises de taille moyenne.

A noter que deux tiers des salariés marchands du secteur exercent dans une entreprise dont le siège est implanté à la Réunion.

Ainsi, le secteur marchand de l'environnement est constitué, d'une part, d'un petit nombre d'entreprises de grande taille qui concentrent l'essentiel des postes de travail dans des activités traditionnelles (services opérationnels et eau, gaz et électricité) et, d'autre part, de nombreuses entreprises de petite et moyenne taille intervenant dans des activités en cours de développe-

ment (conseil et assistance, commerce, autres industries-construction et industrie des biens intermédiaires).

L'environnement est un secteur à forte valeur ajoutée

Avec un chiffre d'affaires moyen par salarié de 193 K€ contre 155 K€ pour l'ensemble du secteur marchand, l'environnement se caractérise par sa forte productivité. De même, la valeur ajoutée par salarié y est nettement plus élevée et atteint 60 K€ contre 43 K€ pour l'ensemble du secteur marchand. Cela s'explique par le fait qu'une partie significative de ces métiers concerne des activités de services dont certaines à forte technicité (énergie renouvelable, ...).

Note méthodologique

Cette étude tente de mesurer l'activité des entreprises dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Il s'agit d'un nouveau domaine pour lequel les outils statistiques sont encore insuffisants :

- D'une part, la nomenclature d'activité des entreprises ne permet pas d'isoler certaines activités comme les énergies renouvelables... L'appartenance de ces entreprises au secteur de l'environnement a ainsi dû être déterminée "à dire d'experts", en consultant les publications³ et les organismes⁴ en relation avec l'environnement
- D'autre part, s'agissant d'un nouveau marché, nombre d'entreprises existantes y consacrent une partie de leur activité sans qu'il soit possible de mesurer précisément la part quelle représente.

Le champ de l'étude

Afin de cerner les entreprises réunionnaises œuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable, le champ de l'étude se base, dans un premier temps, sur la nomenclature d'activité française 2008. Celle-ci comporte une section environnementale incluant la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, la récupération et la dépollution. Ce champ est complété par celui de l'Ifen (Institut français de l'environnement), qui liste un ensemble d'autres domaines liés à l'environnement : le nettoyage des rues, la protection de l'air, la lutte contre le bruit, la préservation de la biodiversité et des paysages, la recherche et le développement, l'administration générale. Enfin, des domaines fortement liés à l'environnement sont inclus dans le champ: l'adduction d'eau potable, l'amélioration du cadre de vie et les énergies renouvelables.

Au final, l'étude porte sur 149 entreprises, 10 établissements dont le siège se trouve en métropole et 29 associations, auxquels il faut ajouter les collectivités territoriales et les services de l'État pour les emplois dans le domaine.

Activité principale, activité secondaire

Les résultats des études sectorielles se basent habituellement sur les entreprises ayant leur activité principale dans le secteur concerné (c'est-à-dire dont la valeur ajoutée correspondant à cette activité représente plus de la moitié de l'ensemble de la valeur ajoutée de l'entreprise). Cette méthodologie a été retenue dans le cadre de la présente étude. Toutefois, dans le cas de l'environnement, du fait de l'importance des entreprises dont c'est une activité secondaire, une estimation du volume d'activité incluant l'ensemble des entreprises est présentée.

L'emploi

L'emploi salarié marchand est connu au travers de Clap (connaissance locale de l'appareil productif) au niveau de chaque établissement. Pour le secteur non marchand, les effectifs des collectivités territoriales proviennent d'une enquête menée par le CNFPT. La Diren a fourni les effectifs de l'État.

Les données comptables

Les données comptables (chiffre d'affaires, investissement, valeur ajoutée...) ne sont disponibles que pour les entreprises marchandes dont le siège est à la Réunion. Elles proviennent des déclarations fiscales des entreprises complétées par les enquêtes annuelles d'entreprises. Les derniers chiffres disponibles portent sur 2005.

⁴ Ademe, Adir, CCIR, Diren, Drire, SICR, CNFPT.



³ Annuaires de l'environnement, de l'énergie, de l'expertise-conseil (agence de développement), journal officiel (associations).